

LA HAYE FOUASSIÈRE



Image du permis de construire de la nouvelle salle de pratique sportive – Yakha'd architecture

*Commune de La Haye Fouassière
- 11 décembre 2025 -*

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Le cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires

La loi du 6 février 1992 a imposé la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux conseillers municipaux et leur donne la possibilité de s'exprimer sur le sujet essentiel des finances publiques.

La loi ne prévoyait aucun formalisme sur le DOB. La seule obligation était de présenter une délibération actant de la tenue de celui-ci. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. La forme et le contenu du débat sont désormais précisés. La loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018 est venue compléter les informations à présenter.

Sommaire

I. Contexte général

- A. Economie mondiale et européenne qui résiste
- B. Economie française
 - B.1. Une économie fragilisée par l'instabilité politique
 - B.2. L'incertitude du projet de loi de finances 2026

II. Le contexte local : la situation à La Haye-Fouassière

- A. L'exécution budgétaire 2025
 - A1. La section de fonctionnement
 - A2. La section d'investissement
- B. Une situation financière favorable
 - B1. La capacité d'autofinancement (CAF)
 - B2. Un fonds de roulement sécurisé
 - B3. La dette

III. Perspectives et principales orientations pour 2026

- A. Les dépenses prévisionnelles
 - A1. Les charges générales
 - A2. La masse salariale
 - A3. L'investissement
- B. Les recettes prévisionnelles
 - A1. Les produits des services
 - A2. Les subventions et dotations
 - A3. Les impôts et taxes
- C. Une estimation prudente de la CAF
- D. Un désendettement maîtrisé

I. Contexte général

A – Une économie mondiale et européenne, qui résiste

Depuis le début de l'année, l'économie mondiale a plutôt bien résisté à l'augmentation progressive et chaotique par la nouvelle administration américaine des droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre Mondiale.

L'économie américaine a certes ralenti mais elle semble néanmoins loi de la récession. La zone Euro en revanche sort affaiblie : l'euro s'est fortement apprécié dégradant un peu plus une compétitivité mise à mal par la crise de l'énergie en 2022-2023 et la rude concurrence chinoise. Une lueur d'espoir apparaît toutefois : l'investissement reprend des couleurs, l'Allemagne, après deux années de récession, amorce un redressement progressif tandis que l'Italie et surtout l'Espagne devraient connaître une croissance plus vigoureuse.

La France, malheureusement, évolue à rebours de cette embellie européenne. Certes la croissance a plutôt bien résisté en 2025 mais en particulier en raison de l'instabilité politique, l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, la consommation reste atone, la confiance des ménages recule, le taux d'épargne des consommateurs bat des records chaque trimestre. Une bonne nouvelle toutefois : l'activité du secteur du bâtiment arrêterait de reculer et les entreprises du secteur sont nettement plus optimistes sur leurs perspectives d'activité.

B – la situation française

B1 – Une économie fragilisée par l'instabilité politique

Dans sa note de conjoncture de septembre 2025, l'INSEE constate un climat de morosité économique des ménages et des entreprises.

Au deuxième trimestre 2025, la croissance de l'activité a été meilleure que prévu (+ 0,5 % contre + 0,3 % attendu), essentiellement portée par une accélération des exportations, notamment dans l'aéronautique, et les échanges touristiques. La croissance entre septembre 2024 et septembre 2025 s'établit à + 0,9%.

Si les exportations se sont accélérées, la demande intérieure stagne : la consommation des ménages augmente peu (+ 0,1 %), notamment due à un pouvoir d'achat en berne (+0,8 % soit inférieur au taux d'inflation estimé à 1,2 %). Néanmoins, on observe une très légère augmentation de l'investissement des ménages (+0,2%) en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt. L'investissement des entreprises quant à lui est en baisse en raison en particulier de la situation politique instable du pays.

Dans ce contexte peu porteur, les prévisions de croissance pour le 4^{ème} trimestre 2025 restent modeste : +0,1 à +0,2. Les exportations devraient restées soutenues quoiqu'à un rythme moins élevé qu'au troisième trimestre et le frémissement dans le bâtiment devrait commencer à porter ses fruits. L'investissement des ménages reste une vraie interrogation : on observe en effet un léger rebond des taux d'intérêt qui pourrait freiner l'investissement des ménages.

Au total, la croissance annuelle pour 2025 devrait s'élever à 1,1 % comme en 2023 et en 2024. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France.

B.2. L'incertitude de la loi de finances 2026

Depuis les élections législatives de juin 2024, la France vit une situation inédite avec une instabilité politique constante due à l'absence de majorité absolue.

Le projet de loi de finances pour 2026 est en cours de discussion. Le nouveau gouvernement a confirmé sa volonté de trouver une trentaine de milliards d'euros d'efforts pour combler le déficit lié à la dette (3 345 milliards d'euros de dette, soit 114 % du PIB, l'une des plus élevées de la zone euro, tandis que le déficit public est attendu à 5,4 % du PIB cette année).

Le projet de loi de finance prévoit une ponction de 4,6 Milliard d'euro sur les collectivités, par la reconduction et l'élargissement des conditions du dilico (dispositif de lissage conjoncturelle des recettes fiscales des collectivités), par la baisse des crédits du fonds verts, par le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement, par la fusion de la DETR et la DSIL avec la création d'une dotation réservée uniquement aux zones rurales et politique de la ville et par un nouvel aménagement du FCTVA.

Ce projet de budget pour 2026 est dénoncé par de nombreux élus. Ainsi David Lisnard, président de l'AMF a exprimé son désaccord en déclarant : « *Malgré toutes ses déclarations sur la liberté locale et la volonté de partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités, le Premier ministre présente le même budget que son prédécesseur François Bayrou, avec toujours autant de ponctions sur les collectivités pour alimenter les dépenses d'un État qui ne se réforme pas* ». Ce projet de loi de finances remet en effet en cause la libre administration des collectivités locales en limitant leur capacité budgétaire et leurs marges de manœuvre sur leurs choix fiscaux.

L'atterrissement des discussions au parlement est méconnu à ce jour, mais ces orientations gouvernementales appellent à la grande prudence.

II. Le contexte local : la situation à La Haye-Fouassière

A – L'exécution budgétaire 2025

À ce stade, l'exécution budgétaire est uniquement estimative. Sa validation s'effectuera lors de l'adoption du compte de gestion produit par la trésorerie et le compte administratif.

Pour rappel, le budget voté en mars 2025 était le suivant :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 5,172 M€
 - Recettes : 5,857 M€
- Investissement :
 - Dépenses d'équipement : 3,5 M€
 - Remboursement d'emprunt : 309 K€
 - Recettes : 0,625 M€

Il était envisagé une CAF nette autour de 375 K€. Le fonds de roulement, soit l'épargne cumulée, était envisagé à 2,55 M€.

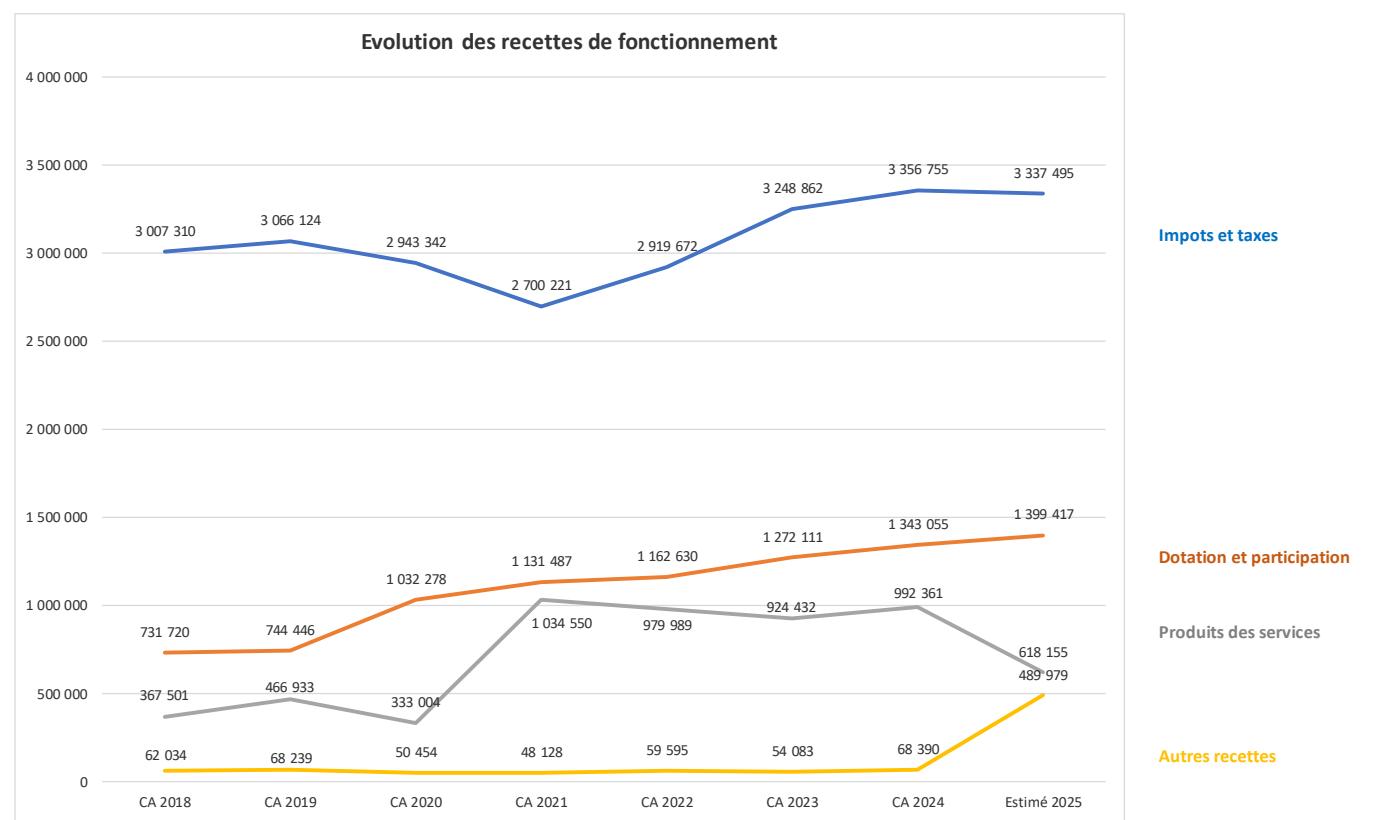
A1. La section de fonctionnement

Selon les projections, l'année 2025 sera marquée par maîtrise des dépenses avec une baisse de 1% par rapport au BP 2025 tel que voté, et des recettes réalisées conformes au prévisionnel.

Vue globale budget 2025 – section de fonctionnement

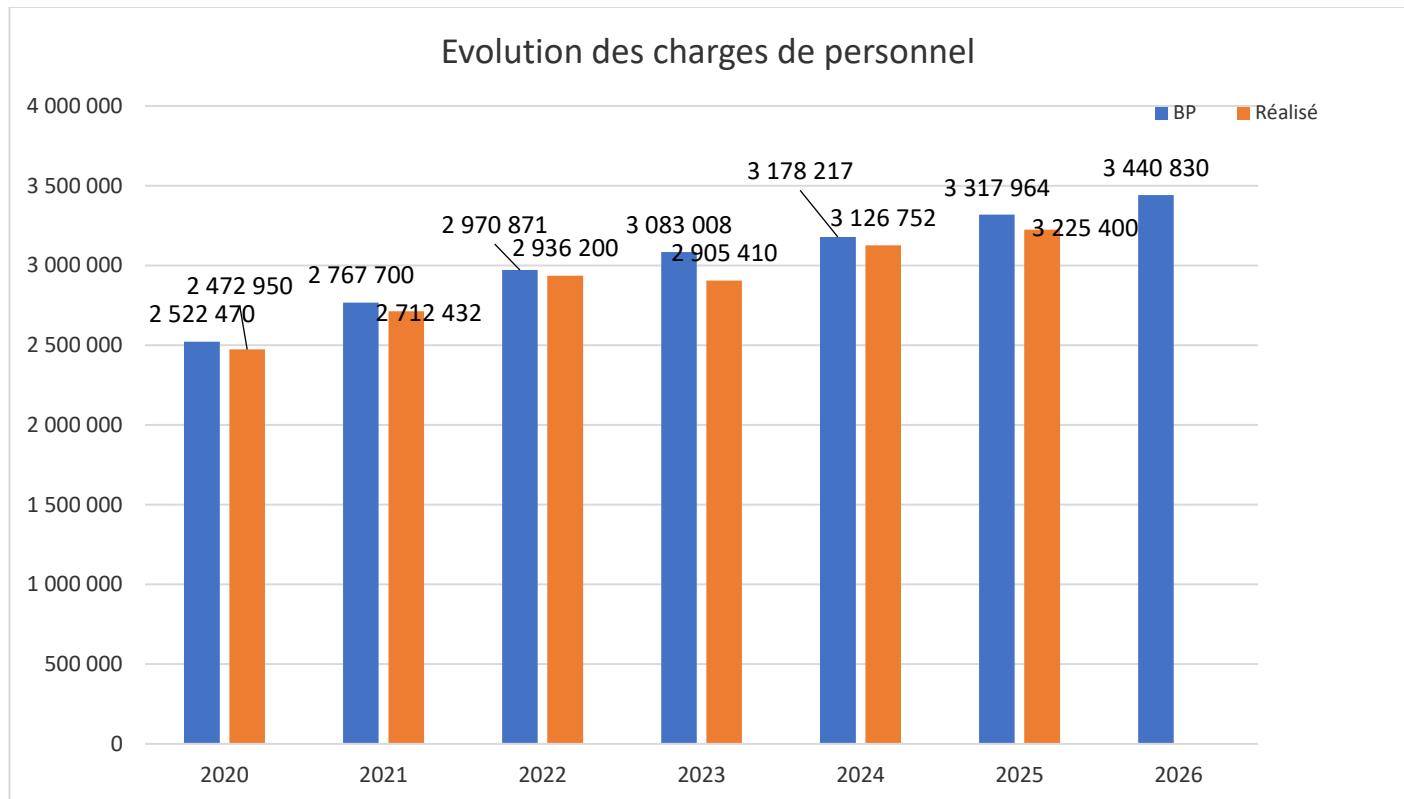
DEPENSES				RECETTES					
				OPERATIONS REELLES					
M57	Libellés	BP25	Réalisé 25 JVS	Ecart BP/Réalisé	M57	Libellés	BP25	Réalisé 25 JVS	Ecart PB/réalisé
011	Charges à caractère général	1 280 876	1 328 297	47 421	013	Atténuation de charges	100 200	100 000	-200
012	Charges de personnel	3 317 964	3 225 391	-92 573	70	Produits des services	612 750	618 154	5 404
014	Atténuation de produits	2 319	1 356	-963	73	Impôts et taxes	3 327 664	3 337 495	9 831
65	Autres charges de gestion.	492 559	496 695	4 136	74	Dotations et subventions	1 382 073	1 399 416	17 343
66	Charges financières	81 000	81 000	0	75	Autres produits	414 948	489 979	75 031
67	Charges exceptionnelles	2 000	6	-1 995	76	Produits financiers	5	5	0
					77	Produits exceptionnels	500	134	-366
TOTAL DES DEPENSES		5 176 718	5 132 745	-43 974	TOTAL DES RECETTES		5 838 140	5 945 183	107 043

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 devraient s'élever à 5,9 M€ comme en 2024 (5,9 M€).

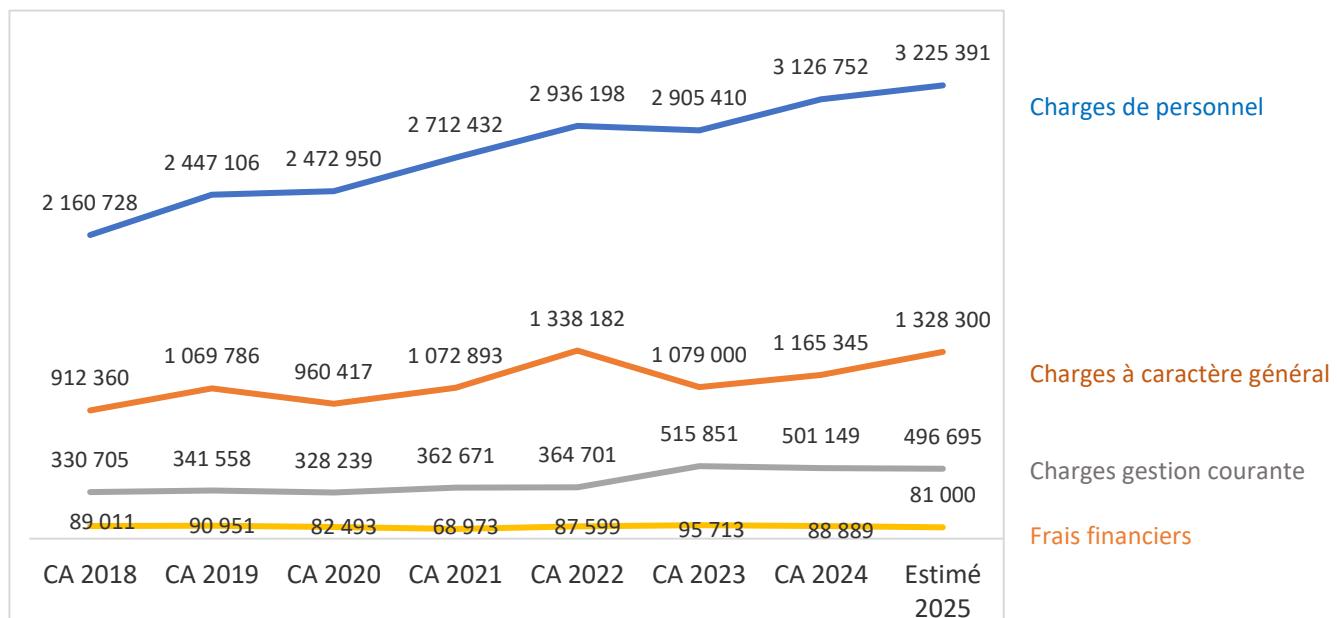


Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 seraient de 5,13 M€, soit une augmentation de 6 % par rapport au réalisé 2024 (4,85 M€), mais en légère baisse par rapport au budget prévisionnel 2025 (5,17 M€). Ainsi un effort a été effectué, malgré une hausse importante des coûts d'énergie.

La masse salariale (012) est également relativement maîtrisée. En effet, elle est en constante évolution du fait d'éléments extérieurs (augmentation de la part patronale de la CNRACL) ou contraints (GVT). Cependant que le réalisé devrait être inférieur d'environ 90 000 € par rapport au prévisionnel deux années de suite, montrant un souci constant de contrôle de son évolution.



L'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2018 :

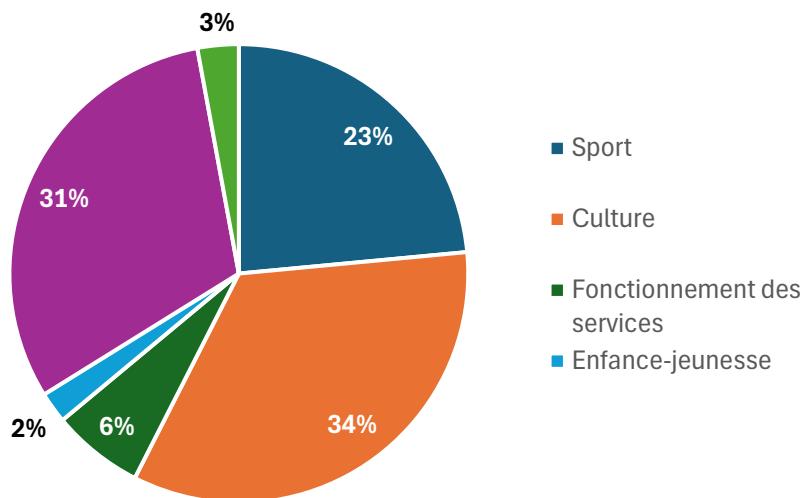


A2. La section d'investissement

En 2025, il était budgété 1,35 M € d'investissement d'équipements, qui a été réalisé à hauteur de 92 % (prévision fin 2025).

Opérations d'équipements	Coût 2025	ESPACES PUBLICS	435 360
BATIMENTS	811 500	Voiries	160 300
Moulin des landes	284 000	Rue de la juiverie TR2 (coté bourg)	39 000
Nouvelle salle	84 000	Rue de la Bournelle (partie haute)	25 000
Yourtes	130 000	Rue de la Gosselière + carrefours	75 800
Aménagement abords yourte	70 000	Mobiliers (banc et totem)	15 500
Bibliothèque	457 000	Signalisation routière (renouvellement)	5 000
Mairie	26 000	Liaisons douces	85 960
Divers bâtiments	44 500	Foliette / vers MDL	32 400
Eglise (peinture ext et paratonnerre)	15 000	Rue des courtils	25 000
Multiaccueil	3 500	Chemin de l'orme (de caillaudière à calvaire)	12 960
Ecole PPMS	10 000	Mobiliers	3 600
Ch. Gifard Chaudière	10 000	Balisage et signalisation	12 000
Signalétique extérieure (St Ex, MA, Bib)	6 000	Divers espaces publics	93 100
AMENAGEMENT URBANISME	39 000	Fontaine des 8 vignerons - sq mairie	20 000
PLU/RLP	0	Rue cassard	3 500
Centre bourg	39 000	Charbonnerie	44 600
MATERIELS	62 000	Cimetière	25 000
Véhicules/outillages	15 000	Eclairage public	90 000
Informatique (dont chgt serveur)	47 000	la Cornillière	68 450
		Le Paradis	22 195
		Plan de gestion différenciée et plantations	6 000

Répartition de l'investissement 2025 par politiques publiques



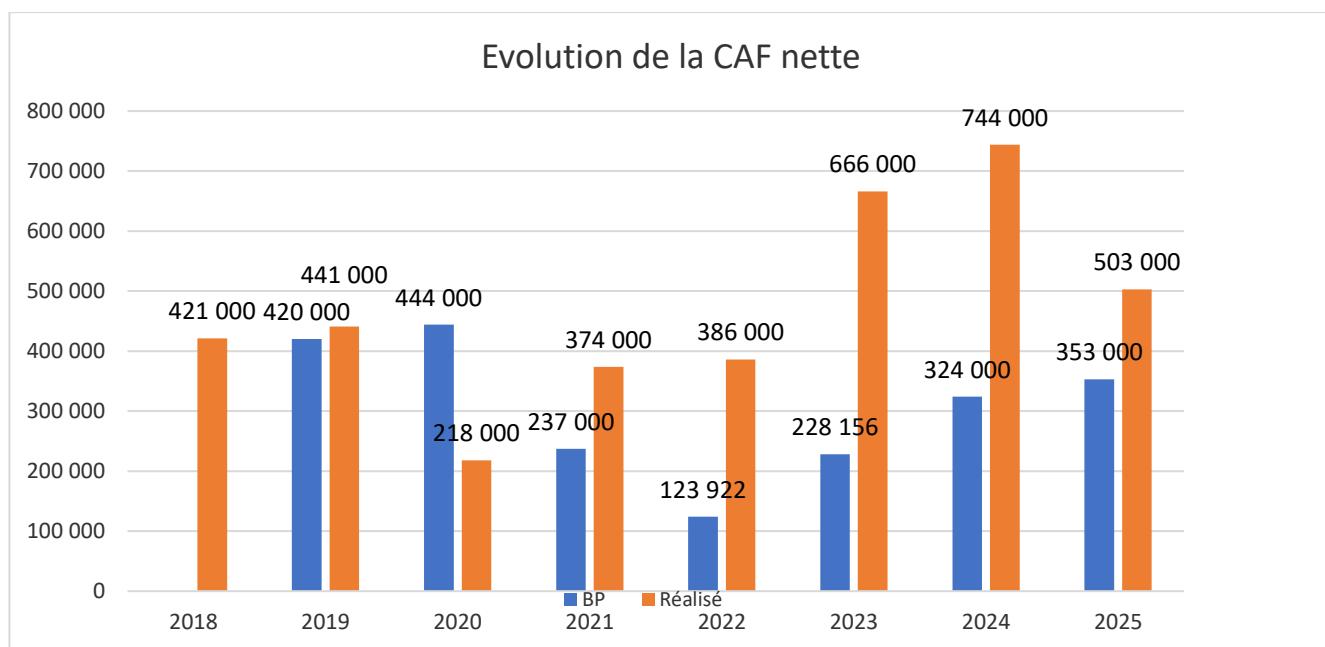
B. Une situation financière à consolider

B.1 La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) de 2025, à titre provisoire dans l'attente des Comptes de Gestion édités par la Trésorerie générale, est estimé à 503 000 €, ce qui est correct.

C'est un indicateur essentiel de la santé financière de la commune. Il est conseillé d'avoir un taux d'épargne brute supérieur à 10 % (CAF brute / recettes). En 2025, il devrait être de 13,67%.

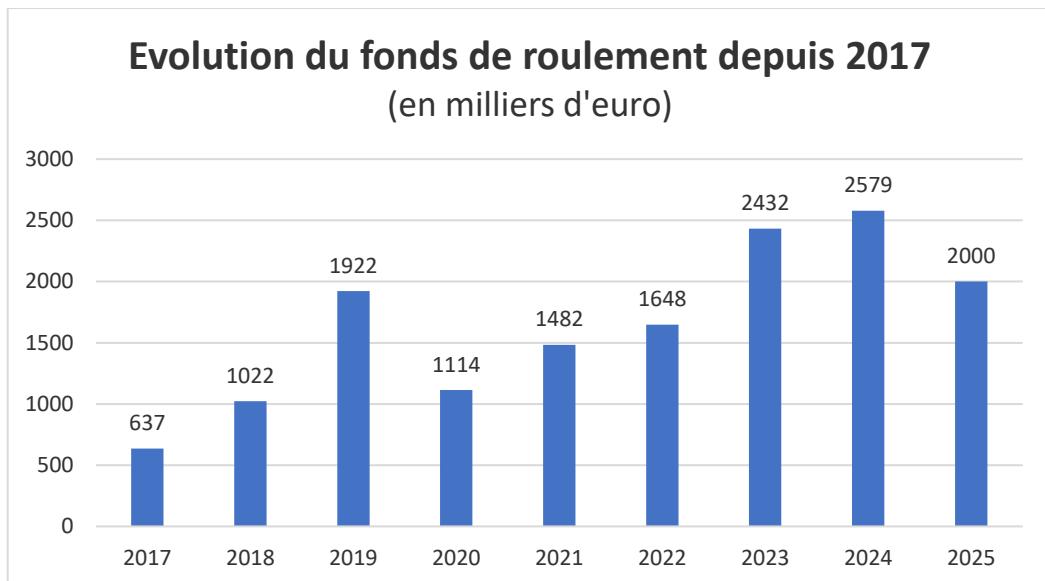
Le schéma ci-après montre le mécanisme de calcul de la capacité d'autofinancement nette.



B.2. Un fonds de roulement sécurisé

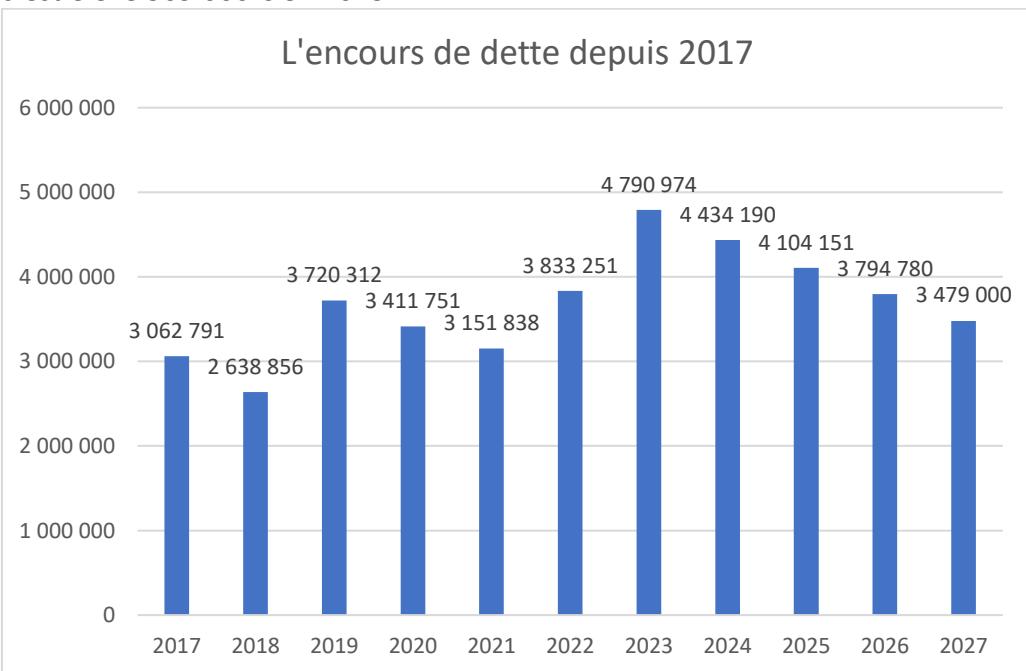
Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il correspond aux résultats cumulés en fin d'exercice.

Il devrait s'élever en 2025 à 2 M€. Cette réserve permet de voir l'avenir sereinement et d'envisager des investissements sans nécessité de recourir systématiquement à l'emprunt, même s'il sera peut-être nécessaire à l'avenir de recourir à l'emprunt pour financer certains équipements.



B.3. La dette

L'encours de la dette de la commune s'élevait en 2025 à 4 104 190 €. Le remboursement du capital d'emprunt s'est élevé 309 000 € en 2025.

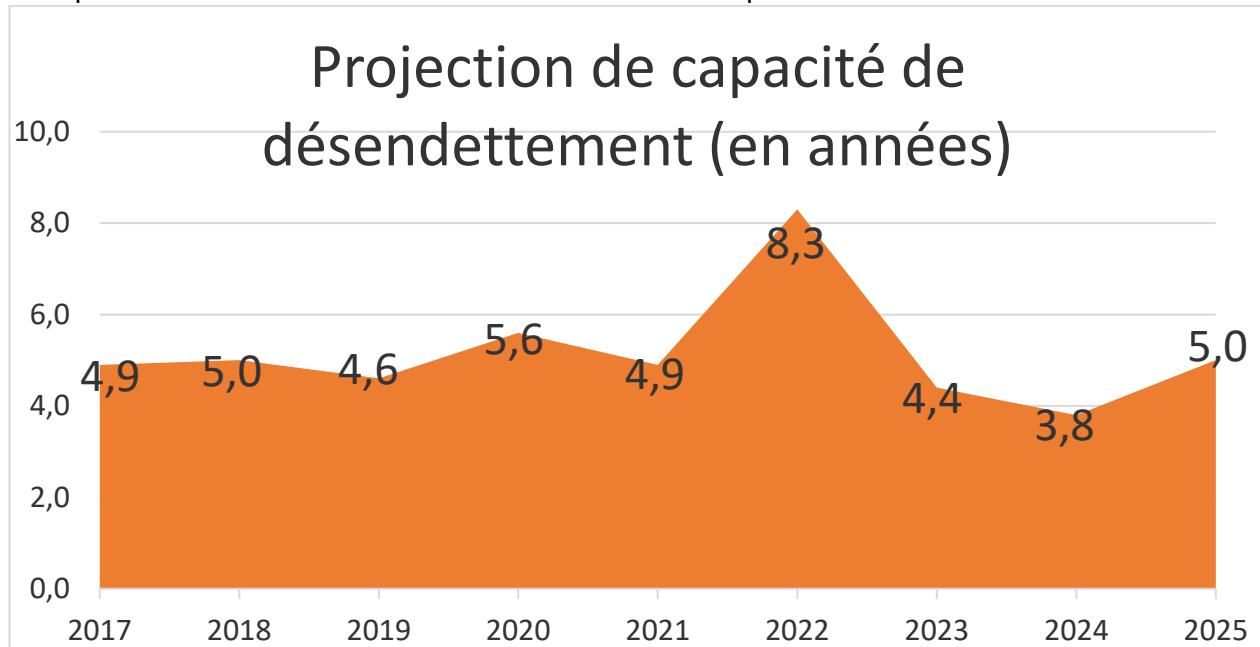


L'endettement de la commune peut être regardé comme un volume acceptable au regard des capacités structurelles de la collectivité. Cependant il est intéressant de suivre l'indicateur de la capacité de désendettement qui constitue, malgré sa forte volatilité, l'indicateur le plus pertinent pour

évaluer l'endettement d'une commune par rapport à son résultat annuel. C'est un ratio visant à rapporter l'encours de dette restant à amortir sur l'épargne brute

Il s'agit de déterminer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour ramener son encours à zéro, à supposer qu'elle affecte l'ensemble de son épargne brute à son remboursement. Idéalement, celle-ci ne doit pas dépasser les 10 - 12 années.

La capacité de désendettement est de 5 ans en 2025 ce qui en fait un indicateur favorable.



III. Perspectives et principales orientations

Après plusieurs années de difficultés, la commune a réussi à améliorer la situation financière depuis 3 exercices. Les indicateurs restent positifs (sous réserve de l'édition des Comptes de Gestion par la Trésorerie générale). En 2026, l'incertitude politique et la morosité économique appellent cependant à la prudence. De plus, il s'agit d'une année de transition. Le budget engage la municipalité jusqu'en mars 2026, même si doivent être prévus les besoins de services et les opérations d'investissement lancées sur la totalité de l'année. Il appartiendra à la nouvelle majorité élue en mars de mettre en œuvre son projet et d'adapter le budget nécessaire en votant un budget supplémentaire courant 2026 si elle le souhaite.

A. Les dépenses prévisionnelles

A.1. Charges générales

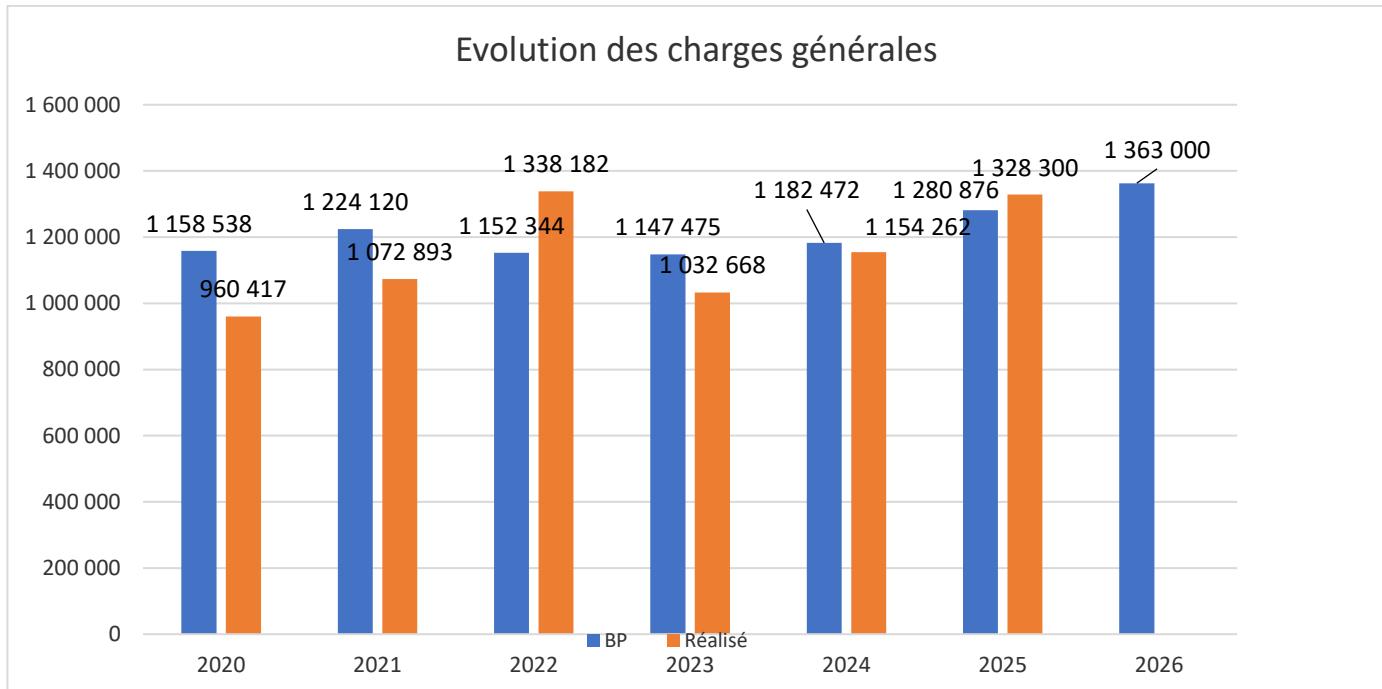
Le budget 2026 devra rester le plus neutre possible en intégrant uniquement les dépenses nécessaires, aucun nouveau projet ne doit être proposé et toute nouvelle dépense devra être compensée dans la mesure du possible par la suppression d'une autre dépense.

A ce stade, il est identifié que le budget devra intégrer des dépenses d'énergie (électricité, gaz, chauffage) plus importantes qu'en 2025 pour intégrer le coût d'acheminement non pris en compte en

2025. D'autres nouveaux coûts vont impacter les charges générales : augmentation du coût des assurances, augmentation liée au marché de restauration et à l'alimentation des enfants en générale, ainsi qu'à évolution classique des indices sur les contrats.

Pour limiter l'augmentation de ces coûts impondérables, un travail d'économie doit être fait sur d'autres dépenses : maîtrise des coûts sur les diverses fournitures des services (matériels techniques, administratifs ou pédagogiques), sur les contrats informatiques et téléphonie et sur la maintenance de voirie (du fait d'un besoin moindre depuis le plan d'investissement).

Au total, les charges générales (011) 2026 devraient augmenter de moins de 6.4% par rapport au budget primitif 2025.



A.2. Les charges de personnel

Le BP 2025 prévoyait un montant de 3 317 964 € de charges de personnel (012). L'atterrissement prévisionnel fin 2025 est d'environ 3 226 000 €. Le coût des remplacements a été un peu moins important que prévu.

En 2026, la commune sera soumise à des dépenses contraintes d'un montant estimé à 105 000 € supplémentaires :

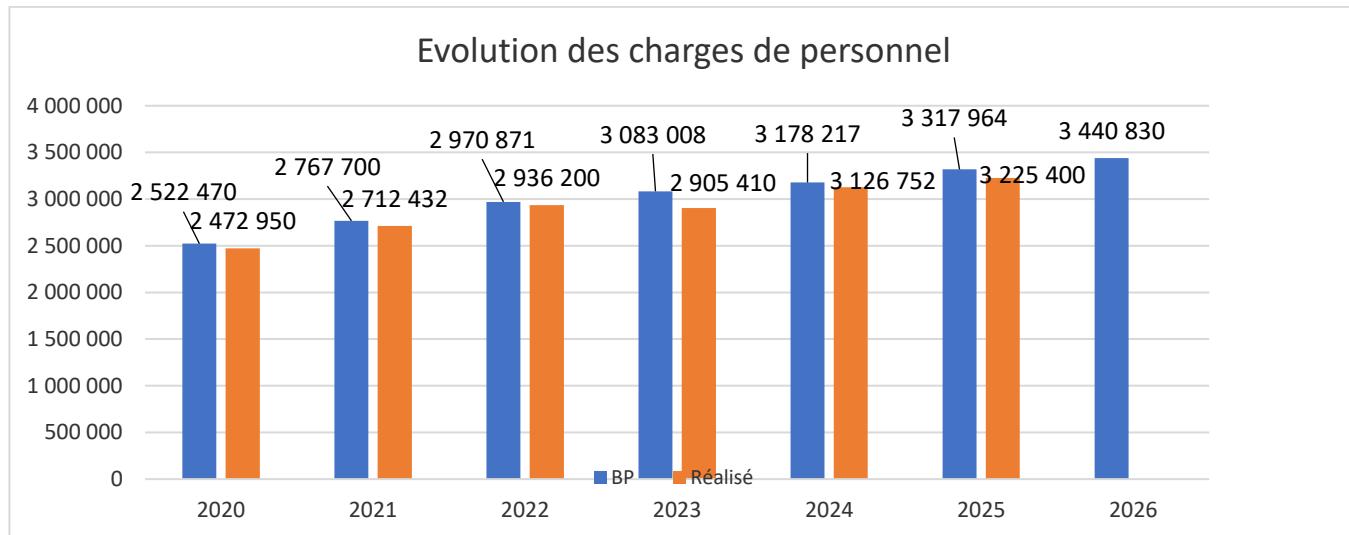
- La prise en charge à hauteur de 15 € par agent et par mois de la complémentaire santé (coût estimé : 7 000 €),
- L'augmentation de l'assurance statutaire à hauteur de 170 000 € (124 000 € en 2025)

De plus, nous devons prévoir l'évolution de la vieillesse et de la technicité, ainsi que le coût d'éventuels remplacements, pour un montant total d'environ 100 000 €.

Enfin, l'augmentation des heures d'un des agents de la bibliothèque suite à l'ouverture du nouveau lieu entraîne un surcoût d'environ 6 200 € (ouverture le samedi).

Il est donc prévu un budget de charges du personnel pour 2026 de 3 440 00 € intégrant l'ensemble de ces coûts, soit une augmentation de 3,7 % par rapport au BP 2025.

La part de la masse salariale sur les dépenses globales devrait être autour de 63,95 % en prévision 2026 ce qui est stable par rapport à 2025 (63,62 %). Il est important de noter qu'il est prévu 705 000 € de recettes (CAF, CSMA, La Poste, État, ...), ce qui ramène la part réelle de la masse salariale à 50 %.



A.3. L'investissement

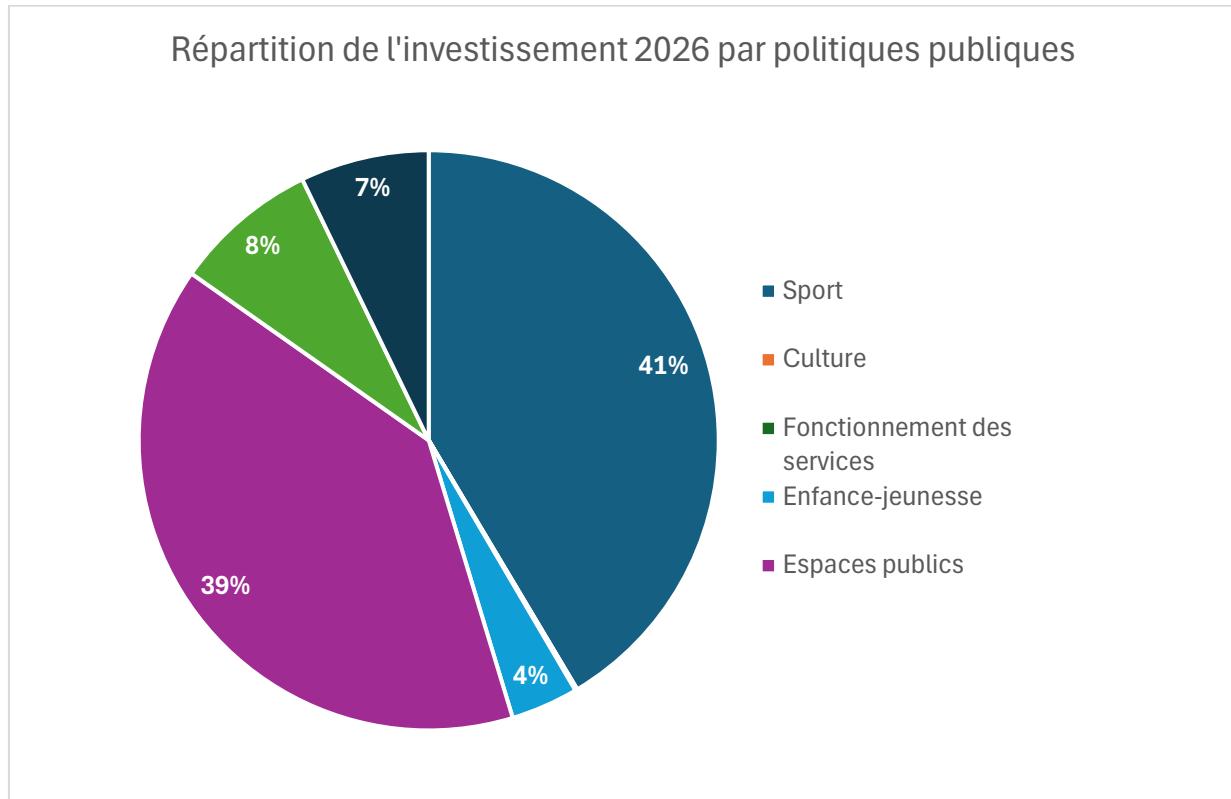
En 2026, il est proposé un budget d'investissement des équipements d'environ 1,7 M€.

2026 sera marquée par la construction d'une salle de pratique sportive et d'un espace de stockage au Moulin des Landes et par les aménagements du secteur de la Charbonnerie.

Comme chaque année, une part importante du budget d'investissement sera consacrée à l'amélioration du cadre de vie, notamment par la poursuite des rénovations de voirie et de création de pistes cyclables. Nous engagerons également la rénovation de l'éclairage public par la mise en œuvre du plan d'investissement du schéma directeur de l'aménagement lumineux (SDAL).

Opérations d'équipements	Coût 2026	ESPACES PUBLICS	684 164
BATIMENTS	786 408	Voiries	95 000
Moulin des Landes	715 000	Rue de la Noe Bureau	70 000
Nouvelle salle	656 000	Mobilier Urbain	25 000
Cibles Tir à l'arc	9 000	Divers aménagements	504 640
Aménagement extérieur	50 000	Charbonnerie	456 000
Bibliothèque	0	Restauration Mare Rue Melrose	15 000
Mairie	0	Cimetière	22 000
CTM	2 000	Aménagement secteurs éco-pâturage	11 640
Gymnase Sévria	4 100	Eclairage public	84 524
Divers bâtiments	65 308	La Caillaudière	35 039
Restauration scolaire	2 500	La Brillaudière	16 270
Multiaccueil	28 000	Bellevue	33 215
Ecole PPMS	14 970	MATERIELS	124 600

Ch. Gifard	19 838	Tracteur	30 000
Signalétique extérieure (St Ex, MA, Bib)	0	Véhicule benne	45 000
AMENAGEMENT URBANISME	140 000	Informatique :	45 000
Etudes préalables Centre bourg	140 000	Divers (souffleur, tondeuse)	4 600
			1 735 172



B. Les recettes

Les recettes sont constituées principalement des impôts et taxes, des produits des services et des subventions et dotations.

B.1. Les produits des services

Ce chapitre est composé à 95% des services enfance-jeunesse (multi-accueil, accueil périscolaire, restauration, aide aux devoirs et ALSH). Les autres produits proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions de cimetières et location de salle. Ces tarifs n'ayant pas été augmentés depuis de nombreuses années, il est proposé une hausse d'environ 5% des recettes attendues.

Des délibérations spécifiques seront proposées au conseil municipal, comme chaque année. Celle concernant les tarifs enfance-jeunesse sera prise lors du vote du budget pour une application à la rentrée 2026.

B.2 Les subventions et dotations

Les subventions de la Caisse d'Allocation Familiales, finançant les services enfance-jeunesse ont été conformes à celles attendues. En 2026, une augmentation d'environ 7% est attendue.

En revanche, l'incertitude sur le budget national appelle à la prudence sur les montants des dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation). Ainsi, il est proposé de maintenir un même niveau de dotations, alors qu'elles devraient normalement être indexées sur l'inflation. Il est à noter que La Haye-Fouassière dispose d'un montant de dotation inférieur en comparaison des communes de la même strates (ex en 2023 : 268€/habitant à La Haye-Fouassière, 291€/hab en moyenne sur les communes de la même strate en Loire-Atlantique). La DGF est calculée à partir d'un grand nombre de critères (une trentaine environ) qu'on peut regrouper en deux grandes catégories : des critères de ressources et des critères de charges. Ces critères sont de nature très variée : démographique (population, nombre d'enfants, etc.), sociale (nombre de logements sociaux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), financière (potentiel financier, effort fiscal, etc.), physique ou géographique (superficie, classement en zone de montagne, longueur de voirie, etc.) ou bien encore administrative (qualité de chef-lieu de canton ou d'arrondissement, classement en zone de revitalisation rurale, etc.).

En matière de recette d'investissement, l'État a annoncé une réduction du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) avec effet au 1^{er} janvier 2025 : son taux passe de 16,4 % à 14,85 %.

B.3. Les impôts et taxes

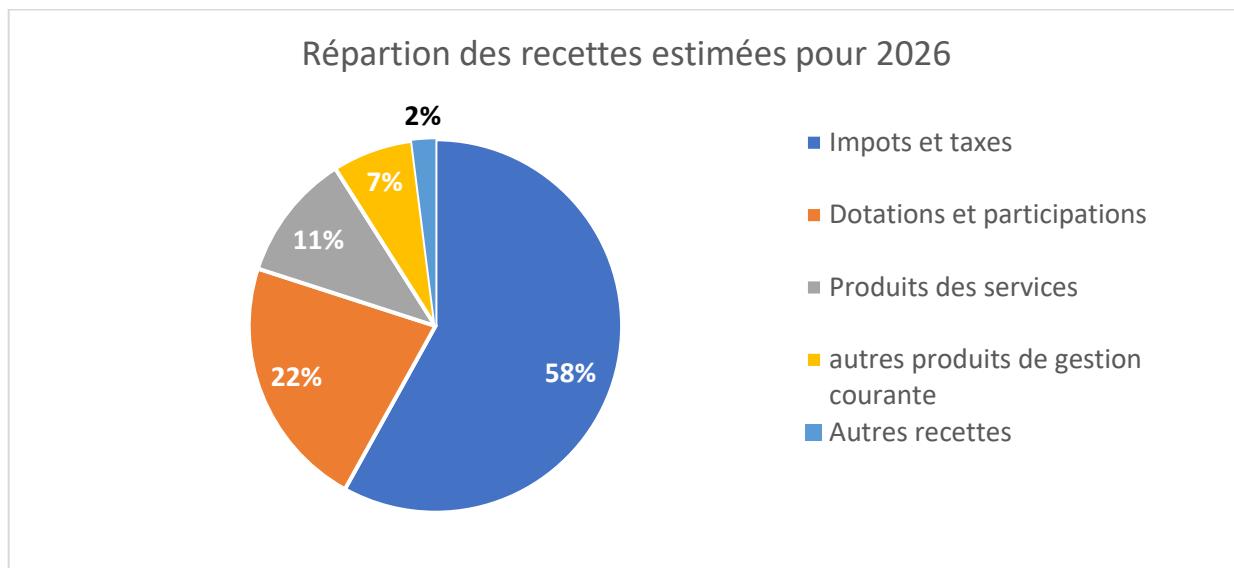
Depuis quelques années, les bases fiscales, calculées selon l'inflation, ont fortement augmenté (7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024). En 2025, l'augmentation a été de 1,7 %. Pour 2026, la revalorisation des bases fiscales n'est pas encore publiée : la projection se fait sur la base de 1,5%.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la seule façon pour la commune d'agir sur ses recettes relève de l'augmentation du taux communal sur la taxe foncière. En 2026, il est proposé une augmentation limitée à 3 % pour permettre d'éviter l'effet ciseau lié aux augmentations des dépenses. Cela apporterait 115 000 € de recette supplémentaire.

	2025	2026 : augmentation des bases de 1,5% et des taux de 3%		
		Nouveaux taux	Augmentation du point	montant supplémentaire estimé
TFPB	38,22%	39,37%	1,15	109 065
TFPNB	52,26%	53,83%	1,57	4 145
TH	17,39%	17,91%	0,52	1 732

Enfin, en 2025, la commune a délibéré sur l'instauration de la taxe sur la publicité. 2025 a été la première année de recouvrement de cette taxe, qui est opéré à compter du 1er septembre de l'année d'imposition sur la base des déclarations intervenues au plus tard le 30 juin de la même année. La

recette générée s'est élevée à 6 300 €. En 2026, le recouvrement de cette taxe sera renforcé en faisant appel à un cabinet spécialisé : une recette de 15 000 € a été inscrite au BP 2026.

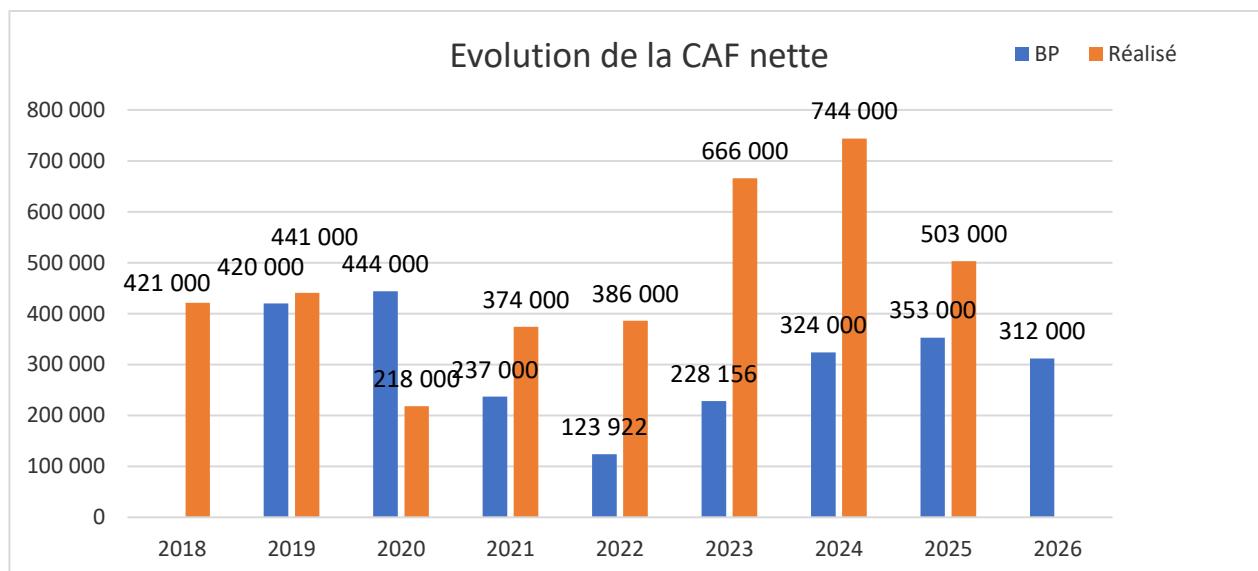


C. Une estimation prudente de la CAF

La stabilisation de la capacité d'autofinancement brute et nette est le principal enjeu pour la commune. L'objectif prioritaire était de stabiliser cette CAF à un niveau approchant les 10 % de son budget de fonctionnement afin de permettre de maintenir des reports en investissement intéressants d'une année sur l'autre.

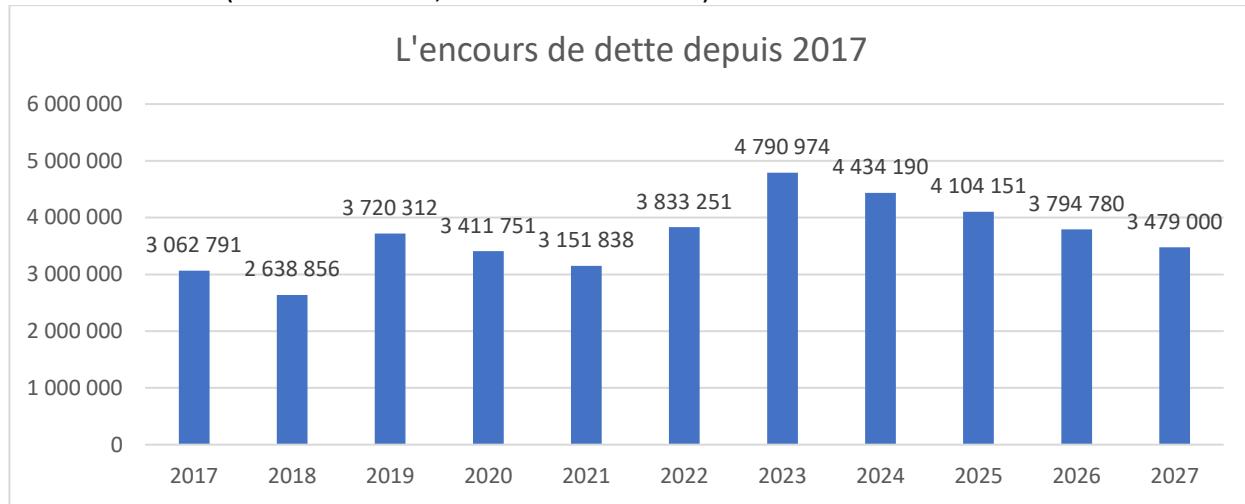
Les résultats 2023 et 2024 ont permis d'assurer un bon niveau de CAF nette. En 2025, la CAF nette prévisionnelle est en retrait compte tenu de dépenses plus importantes que prévues notamment sur les fluides et en raison de recettes moindres. En 2026, la CAF nette sera également en baisse du fait de dépenses prévisionnelles en 011 (charges générales) augmentation (+ 4%), et de recettes qui restent stables par rapport au budget prévisionnel 2025 (+1.4%).

La CAF nette 2026 est estimée à ce stade à 312 000 €.



D. Un désendettement maîtrisé

L'encours de la dette de la commune s'élèvera à 3 479 000 € fin 2026. Le niveau de remboursement annuel s'élèvera en 2026 à 316 000 € de capital et 73 000 € d'intérêts. La dette par habitant s'élèvera en 2026 à 717 € (4 850 habitants, chiffres INSEE 2025).



La capacité de désendettement de la commune correspondant au capital restant dû sur la capacité d'autofinancement brute reste tout à fait correcte.

